

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 8 février 2021 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 12 février 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adhésion à la FCM
 - Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
 - Aide financière à l'Association du Lac William
 - Aide financière à l'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph
 - Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - Suivi et analyse de la qualité de l'eau des tributaires du lac William
 - Travaux dans les emprises d'une route du MTQ
 - Entente intermunicipale de loisirs avec Plessisville
 - Utilisation du vote par correspondance
 - Taux d'intérêts

- Dérogation mineure – 291 rue Bernier Ouest
- Plan d'action 2020-2022 révisé
- Plan d'action – assainissement des eaux usées
- Politique de gestion des actifs
- Avis de motion et dépôt : projet de règlement concernant les nuisances
- Avis de motion et dépôt : projet de règlement sur la tarification des permis et certificats
- Avis de motion : règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificat
- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificat
- Avis de motion : règlement modifiant le règlement relatif à la construction
- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement relatif à la construction
- Avis de motion : règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures
- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures
- Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage
- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage
- Avis de motion et dépôt : projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
- Proposition d'abrogation du règlement no 2020-205 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels
- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels
- Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement no 2021-217
- Programme de récupération des tubulures acéricoles
- Engagement d'une coordonnatrice du camp de jour
- Achat de caméras de sécurité

- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2021-02-30 Adoption de l'ordre de jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-31 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 8 février 2021.

Une question a été reçue et répondue séance tenante.

2021-02-32 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	avocat et comptable	Thetford Mines	2021-01-26

- 2021-02-33 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités**
- Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2021 et d'autoriser le paiement de la facture de 712.15 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.
- 2021-02-34 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec**
- Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adhérer à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2021 et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 397.81 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.
- 2021-02-35 Aide financière à l'Association du Lac William**
- Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de verser une aide financière de 10 000 \$ à l'Association du Lac William pour le fonctionnement de l'organisme. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.
- 2021-02-36 Aide financière à l'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph**
- Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de verser une aide financière de 250 \$ à l'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph pour le fonctionnement de l'organisme. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.
- Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle**
- Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière fait le dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.
- 2021-02-37 Mandat à GROBEC - test d'eau**
- Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de GROBEC pour effectuer le suivi et l'analyse de la qualité de l'eau des tributaires du lac William au montant de 18 979.69 \$ (taxes incluses) conformément à leur offre de services datée du 15 janvier 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.
- 2021-02-38 Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports**
- Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2021, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;
- En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :
- Que la Municipalité de Saint-Ferdinand se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2021;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour

chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme, Chantale Genest, directrice des travaux publics et des infrastructures ou Olivier Michaud, contremaître des travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-39

Entente intermunicipale de loisirs avec Plessisville

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter de renouveler l'entente intermunicipale de loisirs entre la Ville de Plessisville et la municipalité de Saint-Ferdinand permettant aux citoyens de Saint-Ferdinand l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisirs et culturelles de la Ville de Plessisville;

Que cette entente soit valide pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Que la participation financière soit de 6 500 \$ par année pour la durée de l'entente;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-40

Utilisation du vote par correspondance

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors d'une élection générale ou d'un scrutin référendaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-41

Taux d'intérêts

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Ferdinand est établi à 18% par année pour l'année 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-42

Dérogation mineure de La Traversée 12-18 ans inc.

Attendu que La Traversée 12-18 ans inc. a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de la résidence (garage attaché) avec une marge de recul latérale de 0,26 mètre normalement prescrite à 2 mètres localisée au 291 rue Bernier Ouest, sur le lot 520-1-1-12, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée avec modification;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par La Traversée 12-18 ans inc. et localisée au 291 rue Bernier Ouest sur le lot numéro 520-1-1-12, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'agrandissement de la résidence (garage attaché) dans la marge de recul latérale à 0,26 mètre à cause de l'angle du terrain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-43

Plan d'action 2020-2022 révisé

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter le Plan d'action 2020-2022 révisé de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-44

Assainissement des eaux usées : Plan d'action

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite améliorer sa gestion des eaux usées;

Considérant que la municipalité a octroyé un mandat à Alain Saladzius, ingénieur, pour la réalisation d'un plan d'action sur la gestion des eaux usées;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter le plan d'action sur l'assainissement des eaux usées lequel est indexé en annexe et de le transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-45

Politique de gestion des actifs

Considérant que le conseil municipal souhaite améliorer la gestion de ses actifs afin d'assurer la viabilité financière à long terme de l'organisation municipale et de garantir des services de qualité à sa population;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'adopter la Politique de gestion des actifs laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Madame Suzanne Aubre, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les nuisances.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-220

Madame Suzanne Aubre, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-165.

2021-02-46

Adoption du 1^{er} projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220 lequel modifie le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-165.

Que l'assemblée publique étant interdite en raison de la Covid-19 (zone rouge), elle est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Qu'un avis public annonçant cette consultation publique soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-221

Madame Suzanne Aubre, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement relatif à la construction numéro 2021-221 modifiant le règlement relatif à la construction numéro 2017-164.

2021-02-47

Adoption du 1^{er} projet de règlement relatif à la construction numéro 2021-221

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement relatif à la construction numéro 2021-221 lequel modifie le règlement relatif à la construction numéro 2017-164.

Que l'assemblée publique étant interdite en raison de la Covid-19 (zone rouge), elle est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Qu'un avis public annonçant cette consultation publique soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement relatif à la construction numéro 2021-221 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement relatif à la construction numéro 2021-221 soit expédié à la MRC de

L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-223

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement de zonage numéro 2021-223 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-162.

2021-02-48

Adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage numéro 2021-223

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement de zonage numéro 2021-223 lequel modifie le règlement de zonage numéro 2017-162.

Que l'assemblée publique étant interdite en raison de la Covid-19 (zone rouge), elle est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Qu'un avis public annonçant cette consultation publique soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement de zonage numéro 2021-223 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement de zonage numéro 2021-223 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Madame Clémence Nadeau, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-49

Abrogation du règlement no 2020-205 relatif aux usages conditionnels

Il est proposé par Sylvie Gingras que le règlement no 2020-205 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no 2018-179 de la Municipalité de Saint-Ferdinand soit abrogé.

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur : Sylvie Gingras, Clémence Nadeau et Jean-Paul Pelletier

Ont voté contre : Suzanne Aubre, Jean-Claude Gagnon, Alexandre Simoneau et Yves Charlebois.

En faveur : 3 Contre : 4 PROPOSITION REJETÉE

2021-02-50

Adoption du 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215 lequel modifie le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 et ses amendements (règlement numéro 2020-205)

Que l'assemblée publique étant interdite en raison de la Covid-19 (zone rouge), elle est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Qu'un avis public annonçant cette consultation publique soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-51

Résolution adoptant le certificat de la secrétaire-trésorière

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le certificat de la secrétaire-trésorière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement no 2021-217 soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-52

Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable

Attendu que la MRC de L'Érable travaille actuellement à la mise en place d'un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement;

Attendu que les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

Attendu qu'une entente sera conclue entre les municipalités participantes et le gestionnaire de l'écocentre pour la location et le transport du conteneur (frais fixes) au coût de 1 322,22 \$, lequel montant sera réparti entre toutes les municipalités participantes au programme de récupération de la tubulure, soit 132,22\$;

Attendu que des frais de 28\$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et Fils pour la récupération des tubulures;

Attendu que la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente;

Attendu que les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-53 Engagement d'une coordonnatrice du camp de jour

Considérant que la municipalité désire obtenir du soutien pour organiser le camp de jour;

Considérant que la municipalité désire obtenir les services d'une coordonnatrice du camp de jour pour la période estivale;

Considérant que Gabrielle Beaudoin fut coordonnatrice du camp de jour l'année précédente;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager Gabrielle Beaudoin au taux horaire de 16.25 \$ selon un horaire variable de 15 à 40 heures maximum par semaine afin de préparer les activités liées au camp de jour et d'être la coordonnatrice du camp de jour à compter du 8 février 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-54 Soumission - achat de caméras de sécurité

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la soumission de Vosker datée du 21 janvier 2021 au montant de 3 050.77 \$ (taxes en sus) pour l'achat de caméras de sécurité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2021-02-55 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de janvier 2021 tels que présentés pour un montant de 777 843.80 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-02-56 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 20h. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.